



CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

Mme Niki ALOUPI, M. Philippe COCATRE-ZILGIEN, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MERCIER, Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, M. Jean-François FROUSTEY, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAIM, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

Mme Sorya BOURDON, M. Éric DOUSSET, M. Yann MOUSEL, Mme Frédérique PENAUD *collège des personnels BIATSS.*

M. Pierre STORRER, *personnalités extérieures.*

M. Thibault SEHAÏRI, Mme Léa CHASSANG, M. Ulysse COLLIGNON, M. Jules FUCHS, Mme Maïwen LEHUEDE, M. Lucas GONIAK, M. Pablo BERTOLETTI, Mme Manon MARGULICI, Mme Laura QUENNEVILLE, Mme Marion SEJOURNE, *collège des étudiants.*

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services, M. Bastien COUSAERT, directeur des études et de la formation, *assistant de droit.*

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 (annexe).....	3
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 (annexe envoi ultérieur).....	3
3. Election des vice-présidents étudiants.....	3
4. Désignation des membres étudiants de la section disciplinaire issus du conseil des études et de la vie étudiante.....	4
5. Désignation des représentants des élus étudiants au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	4
6. Avis sur la composition de la commission d'examen des dossiers de l'engagement étudiant	4

La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 34 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER. M. le Président accueille avec plaisir les étudiants qui siègent pour la première fois au CEVE.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 (annexe)

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le procès-verbal du 25 septembre 2023.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 (annexe envoi ultérieur)

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11 décembre 2023.

3. Election des vice-présidents étudiants

M. le Président explique que, conformément à l'article 8, titre III des statuts de l'établissement, un vice-président étudiant doit être élu avec un suppléant, également représentant étudiant, pour un mandat de deux ans. Ce mandat est renouvelable une fois.

L'Université Paris-Panthéon-Assas a reçu deux candidatures : celle de Mme Maïwen LEHUEDE et M. Phyleas HUNEAU de La Corpo et celle de Mme Jade DUROSOIR et M. Ulysse COLLIGNON de l'UDDA/ASSAS.NET.

Après tirage au sort de la main de M. le Président, le duo Mme Maïwen LEHUEDE et M. Phyleas HUNEAU présente sa candidature en premier. Puis, c'est au tour du duo formé par Mme Jade DUROSOIR et M. Ulysse COLLIGNON.

Mme PELE pose une question concernant l'accueil des étudiants étrangers évoqué dans cette présentation. Elle demande comment ils souhaitent procéder sur la question de la pénurie de logement.

Mme LEHUEDE répond qu'il s'agit d'aider les étudiants étrangers à prendre contact avec les associations qui se concentrent sur ces thématiques de logement. La visibilité et la communication seront au cœur de cette démarche ainsi que des formations.

Mme Jade DUROSOIR et M. Ulysse COLLIGNON présentent à leur tour leur programme pendant que Mme Maïwen LEHUEDE et M. Phyleas HUNEAU sont sortis de la salle.

Mme QUENNEVILLE demande si la prévention contre le harcèlement sera aussi adressée au personnel de l'établissement et pas seulement aux étudiants.

Mme DUROSOIR répond que cette proposition concerne avant tout les étudiants, car ils sont la principale audience des comptes d'associations étudiantes sur les réseaux sociaux, mais que des messages peuvent aussi s'adresser à l'administration.

M. le Président propose de passer au vote.

Le bureau de vote désigné est composé de M. Yann MOUSEL, Mme Martine PELÉ et M. Sacha DESHAYES.

Le Conseil des études et de la vie étudiante déclare élu Mme Jade DUROSOIR, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, en tant que vice-président des étudiants avec un suppléant M. Ulysse COLLIGNON.

4. Désignation des membres étudiants de la section disciplinaire issus du conseil des études et de la vie étudiante

M. le Président explique que, selon l'article 11 section V des statuts de l'établissement, la section disciplinaire est composée à parité de membres désignés par le CR et de membres désignés par le CEVE. Les 9 élus étudiants sont désignés par les élus étudiants. 9 sièges sont à pourvoir et il existe 10 candidats. Le scrutin est plurinominal.

Mme Sorya BOURDON, Mme Chloé BAFFRAY et M. Arnaud Mercier constituent le bureau de vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante déclare élu, à la majorité relative au second tour, les étudiants au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'université : Mme Mayline GAUTRON, M. Ulysse COLLIGNON, Mme Jade DUROSOIR, M. Xavier MONTELLE, M. Thibault SEHAIRI, Mme Maïwen LEHUEDE, M. Lucas GONIAK, Mme Elodie GAMEIRO, Mme Luna MEHARD.

5. Désignation des représentants des élus étudiants au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

M. le Président explique que trois sièges sont à pourvoir. Les étudiants se sont mis d'accord et ont communiqué une liste de candidats à l'établissement. Il s'agit de M. Phyleas HUNEAU, M. Pablo BERTOLETTI et M. Paul DE LA BIGNE.

M. le Président propose de passer au vote. Il n'y a aucune demande de vote à bulletin secret.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 4 abstentions la désignation des représentants des élus étudiants au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

6. Avis sur la composition de la commission d'examen des dossiers de l'engagement étudiant

M. le Président explique qu'il s'agit de renouveler l'intégralité du collège des usagers élu le 13 mars 2024 et d'ajouter 4 membres au collège BIATSS.

M. le Président souhaiterait augmenter également le nombre de membres représentant les professeurs.

Le collège des enseignants-chercheurs passerait à 24 sièges, celui des BIATSS à 9 sièges et pour les étudiants, il s'agirait de l'intégralité des élus membres du CEVE qui sont au nombre de 12.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur la composition de la commission d'examen des dossiers de l'engagement étudiant.

M. le Président lève la séance à 15 h 40.

Le Président
Stéphane BRACONNIER